

Comité exécutif du 11 février 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 11 février 2016.

PRÉSENTS : M. Jean Tremblay, maire, Mme Sylvie Gaudreault, conseillère, MM. Claude Tremblay et Jacques Cleary, conseillers.

ABSENT : M. Luc Boivin, vice-président.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Line Gagnon, chef de cabinet, MM. Jean-Yves Provencher, observateur, Michel Fortin, conseiller service aux citoyens, M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 8h00, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. PROCÈS-VERBAUX

1.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 JANVIER 2016;** VS-CE-2016-117

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 janvier 2016, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

1.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 FÉVRIER 2016;** VS-CE-2016-118

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 4 février 2016, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

2. CORRESPONDANCE

2.1 **COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2016-2017, 2017-2018 ET 2018-2019 – DÉPÔT;**

Le 26 janvier 2016, la Commission scolaire de La Jonquière dépose à la Ville de Saguenay, un exemplaire de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

2.2 **52^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – ALMA 2017 – OFFRE DE PARTENARIAT HIVER 2017;**

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Le 29 janvier 2016, la Ville d'Alma sollicite la Ville de Saguenay afin de conclure un partenariat lors de la tenue de la 52^e édition des Jeux d'hiver du Québec qui se tiendront en 2017.

**2.3 ORGANISME DE BASSIN VERSANT SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN –
DEMANDE D'ACCÈS À LA BASE DE DONNÉES PACES DU SAGUENAY-
LAC-SAINT-JEAN;**

Le 12 janvier 2016, l'organisme de Bassin versant Saguenay-Lac-Saint-Jean demande à la Ville de Saguenay d'obtenir l'accès à la base de données du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines dans la région (PACES) pour la complétion de leurs plans directeurs de l'eau respectifs.

**2.4 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU
TERRITOIRE – ACQUISITION D'UNE BÂTISSE SISE SUR LES TERRAINS
DE L'AÉROPORT, ADMINISTRÉS PAR PROMOTION SAGUENAY INC. –
ANALYSE D'UNE PLAINTÉ;**

Le 28 janvier 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire informe la Ville de Saguenay qu'il a reçu et examiné une plainte relative à l'acquisition d'une bâtisse sise sur les terrains de l'Aéroport, administrés par Promotion Saguenay inc. Il informe également la municipalité que l'analyse de la plainte a été suspendue, d'ici à ce que la Cour supérieure donne suite au dépôt d'une requête introductive d'instance relative à ce dossier.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

**3.1 RÉGULARISATION DE TITRES – RUE HÔTEL DE VILLE
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI – ANCIEN LIT DE LA RIVIÈRE
AUX RATS – ABROGATION DE LA RÉOLUTION;**

VS-CE-2016-119

QUE la Ville de Saguenay abroge la résolution VS-CE-2006-1434, adoptée le 29 septembre 2006, à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

**3.2 504, BOULEVARD SAGUENAY OUEST (CHICOUTIMI) – EXPERTISE
STRUCTURALE POUR UN ABRI – OFFRE DE SERVICES
PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;**

VS-CE-2016-120

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur de service peut accorder une autorisation de dépense pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme NORDA STELO, par le

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 1^{er} mars 2016

directeur de service dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin de vérifier la structure d'un abri situé sur le site du 504, boul. Saguenay Ouest, arrondissement de Chicoutimi ;

QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées, toutes les taxes, soient puisés à même le budget des honoraires de la Direction générale et de transférer l'argent dans le poste 8100010-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 CLIMATSOL – BÂTIMENTS SIS AU 311, RUE TESSIER ET AU 31, RUE JACQUES-CARTIER EST (CHICOUTIMI) – PROGRAMME D'AIDE À LA RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION;

VS-CE-2016-121

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé une demande d'aide financière pour le projet CLIMATSOL;

CONSIDÉRANT que le contrat intervenu entre la Ville de Saguenay et le M.D.D.E.F.P. accordant une aide financière à la municipalité dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – CLIMATSOL, pour les bâtiments sis au 311, rue Tessier et au 31, rue Jacques-Cartier Est dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière était accompagnée d'un projet d'investissement incluant la mise en place des technologies vertes du bâtiment et des travaux de végétalisation;

CONSIDÉRANT que le promoteur d'origine s'est retiré pour la raison du mauvais contexte économique;

CONSIDÉRANT qu'un avenant au contrat doit être signé par le nouveau directeur des immeubles pour inclure les modifications entendues entre les parties ;

À CES CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2015-1015 comme suit :

En remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

«QUE la Ville de Saguenay autorise le directeur de la nouvelle direction des immeubles à signer l'avenant au contrat intervenu entre la Ville de Saguenay et le M.D.D.E.F.P. pour la décontamination des bâtiments sis au 311, rue Tessier et au 31, rue Jacques-Cartier Est dans l'arrondissement de Chicoutimi ;»

Et ajouter le paragraphe suivant :

«QUE la Ville s'engage à faire respecter par le futur promoteur l'entente et son avenant pour tout projet sur le terrain concerné, les mesures de lutttes contre les changements climatiques prévues dans le cadre normatif du M.D.D.E.F.P., à la section

7.3. Ces mesures incluent la mise en place d'un couvert végétal représentant un minimum de 10 % de la superficie du terrain, le respect des normes NOVOCLIMAT pour les bâtiments résidentiels de moins de 8 étages ou le respect des dispositions prévues par les programmes d'Hydro-Québec pour les autres bâtiments (Appui aux initiatives – Optimisation énergétiques des bâtiments, appuis aux initiatives – Systèmes industriels ou programme grandes entreprises au certificat LEED si l'aide financière est supérieure à 500 000 \$).»

Adoptée à l'unanimité.

3.4 PROPRIÉTÉS LOCALISÉES RUES ST-THOMAS, ST-JEAN, ST-SIMON ET RICHARD (JONQUIÈRE) – ÉVALUATION – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION;

VS-CE-2016-122

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2015-182 en enlevant, au dernier paragraphe, les mots «soit 5 200 \$».

Adoptée à l'unanimité.

3.5 CENTRE NATIONAL D'EXPOSITION (JONQUIÈRE) – REMBOURSEMENT D'ASSURANCES;

VS-CE-2016-123

QUE la Ville de Saguenay rembourse au Centre National d'Exposition de l'arrondissement de Jonquière, la somme de 4 013,88 \$, représentant la prime d'assurances de l'organisme pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016, les fonds requis étant puisés à même le poste budgétaire «1200200-24295».

Adoptée à l'unanimité.

3.6 DIRECTION DU GÉNIE – DIVERS PROJETS – FIN DES TRAVAUX;

VS-CE-2016-124

QUE la Ville de Saguenay prenne acte que la réalisation des contrats suivants se sont achevés au coût indiqué pour chaque projet et que ces montants respectent les fonds disponibles pour ces projets.

Appel d'offres no. :	2013-395
Contrat ayant pour objet :	Aménagement du parc de l'Éperlan – Phase 1, arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	158 724,03 \$
Coût final du contrat :	181 833,90 \$

Appel d'offres no. :	2013-403
Contrat ayant pour objet :	Réfection des infrastructures sur la rue Fabien et le chemin de la Carrière, arrondissement de Chicoutimi.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

Contrat initial :	670 245,88 \$
Coût final du contrat :	686 592,84 \$
Appel d'offres no. :	2013-412
Contrat ayant pour objet :	Services professionnels en ingénierie - Aménagement nouvelle passerelle Cépail, arrondissement de Chicoutimi
Contrat initial :	81 662,00 \$
Coût final du contrat :	92 513,81 \$
Appel d'offres no. :	2013-430
Contrat ayant pour objet :	Stabilisation de la berge - Camping au Jardin de mon Père, arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	213 784,52 \$
Coût final du contrat :	213 784,52 \$
Appel d'offres no. :	2013-540
Contrat ayant pour objet :	Installation de clôture au lac de l'Aqueduc, secteur Saint-Honoré, arrondissement de Chicoutimi
Contrat initial :	43 552,52 \$
Coût final du contrat :	43 848,27 \$
Appel d'offres no. :	2013-579
Contrat ayant pour objet :	Bornage, signalisation et ponts de bois des sites de pêche blanche
Contrat initial :	47 040,99 \$
Coût final du contrat :	45 221,10 \$
Appel d'offres no. :	2014-096
Contrat ayant pour objet :	Contrôle des sols et matériaux, Ville de Saguenay
Contrat initial :	139 999,31 \$
Coût final du contrat :	69 082,35 \$
Appel d'offres no. :	2014-185
Contrat ayant pour objet :	Activités de surveillance de barrages - Ville de Saguenay
Contrat initial :	30 755,81 \$
Coût final du contrat :	30 755,81 \$
Appel d'offres no. :	2014-235
Contrat ayant pour objet :	Réfection de la culée Est viaduc Mellon nord, arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	62 927,70 \$
Coût final du contrat :	59 309,08 \$
Appel d'offres no. :	2014-222
Contrat ayant pour objet :	Acquisition et installation d'un gazebo au parc de la Rivière-aux-Sables, arrondissement de Jonquière.
Contrat initial :	39 091,50 \$
Coût final du contrat :	39 091,50 \$
Appel d'offres no. :	2014-071
Contrat ayant pour objet :	Place du citoyen - Fourniture et installation de système de sons, caméra et écran
Contrat initial :	672 052,04 \$
Coût final du contrat :	674 169,88 \$
Appel d'offres no. :	2014-242
Contrat ayant pour objet :	Travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de conduites d'eau potable, arrondissements de Chicoutimi, Jonquière et secteur Laterrière
Contrat initial :	3 192 088,87 \$
Coût final du contrat :	3 198 160,47 \$
Appel d'offres no. :	2014-245

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

Contrat ayant pour objet :	Chlore liquide - Usine de filtration de Jonquière
Contrat initial :	82 782,00 \$
Coût final du contrat :	84 863,28 \$
Appel d'offres no. :	2014-276
Contrat ayant pour objet :	Ajout d'aérateurs dans les fossés d'oxydation - Usine d'épuration de La Baie
Contrat initial :	91 739,82 \$
Coût final du contrat :	91 739,82 \$
Appel d'offres no. :	2014-280
Contrat ayant pour objet :	Halte cyclable Cascades, arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	77 002,91 \$
Coût final du contrat :	77 002,91 \$
Appel d'offres no. :	2014-345
Contrat ayant pour objet :	Éclairage - Aire de pétanque Saint-Raphaël, arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	45 776,15 \$
Coût final du contrat :	45 776,15 \$
Appel d'offres no. :	2014-427
Contrat ayant pour objet :	Alimentation en eau des doseurs de chlore - Usine de filtration de Chicoutimi
Contrat initial :	70 479,68 \$
Coût final du contrat :	71 475,40 \$

Adoptée à l'unanimité.

3.7 SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA ZONE PORTUAIRE DE CHICOUTIMI – MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE DE LOCATION;

VS-CE-2016-125

CONSIDÉRANT l'entente de location intervenue entre la Ville de Saguenay et la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi en date du 20 décembre 2013 concernant les droits et obligations des parties pour le local du restaurant de la Marina de Shipshaw ;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoyait le droit pour la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi de sous-louer le local du restaurant, mais ne prévoyait pas la possibilité pour la Société de gestion de la Zone portuaire de l'opérer elle-même;

CONSIDÉRANT les difficultés de trouver un sous-locataire ;

CONSIDÉRANT que la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi offre d'opérer elle-même le restaurant ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie l'entente de location intervenue avec la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi de manière à prévoir la possibilité pour elle d'opérer le restaurant de la Marina de Shipshaw ;

QUE la Ville de Saguenay prévoit que le coût de location pour la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi représente 50% des profits réalisés par l'opération du restaurant ;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.8 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – DIVISION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – APPUI TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;
VS-CE-2016-126

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme SCEB inc., par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin de supporter l'équipe de gestionnaires en place pour mener à bien sa mission pour la Division environnement et développement durable (T.P.) ;

QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée, toutes taxes incluses, soient puisés à même le budget d'honoraires professionnels de la Direction générale, lesquels seront virés dans le budget correspondant du Service concerné (Environnement).

Adoptée à l'unanimité.

3.9 RÉVISION DE LA PLANIFICATION CYCLABLE SUR LE TERRITOIRE DE SAGUENAY – MODIFICATION DU MANDAT CADUS – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;
VS-CE-2016-127

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme CADUS, par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, pour la révision de la planification cyclable sur le territoire de la Ville de Saguenay ;

QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée (taxes incluses), soient puisés à même le poste budgétaire 6000100 24190.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

**3.10 QUAI DE BAGOTVILLE – INSTALLATION DE PONTONS FLOTTANTS –
ATTÉNUATEURS DE VAGUES – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
– POUVOIR DE DÉLÉGUER;**

VS-CE-2016-128

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Norda Stelo, par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, pour le projet d'installation de pontons flottants – atténuateurs de vagues – au Quai de Bagotville ;

QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée (taxes incluses), soient puisés à même les honoraires professionnels de la Direction générale, lequel montant sera transféré par la suite dans le compte 8100010-24190 de la Direction des immeubles.

Adoptée à l'unanimité.

**3.11 RUE DELISLE PHASE #1 – PROLONGEMENT – RUE LANCELOT –
OUVERTURE – ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI – CESSIION DE RUE
ET SERVITUDE – ACCEPTATION – MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION;**

VS-CE-2016-129

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2014-607 concernant la cession des rues Delisle et Lancelot, dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que monsieur Dany Durand et madame Caroline Couture, s'engagent à céder à la Ville de Saguenay, une servitude de non-construction et à des fins de conservation sur le lot 5 594 660 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Tremblay et madame Linda Gravel, s'engagent à céder à la Ville de Saguenay, une servitude de non-construction et à des fins de conservation sur le lot 5 515 263 du cadastre du Québec;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la résolution VS-CE-2014-607 soit modifiée en ajoutant les paragraphes suivants après le 7^{ième} paragraphe :

« QUE monsieur Dany Durand et madame Caroline Couture,
résidants au 1821, rue Paul-Morand, Chicoutimi, Québec, G7J 4W7,
cèdent, à titre gratuit, à la Ville de Saguenay, une servitude de non-

construction et à des fins de conservation sur le lot 5 594 660 du cadastre du Québec ; »

« QUE monsieur Daniel Tremblay et madame Linda Gravel, résidants au 114, rue des Ancolies, Chicoutimi, Québec, G7G 5H4, cèdent, à titre gratuit, à la Ville de Saguenay, une servitude de non-construction et à des fins de conservation sur le lot 5 515 263 du cadastre du Québec ; »

Adoptée à l'unanimité.

3.12 PARCS HAMEL ET FRADETTE (CHICOUTIMI) – SURFACE SYNTHÉTIQUE ET BANDES PERMANENTES POUR PATINOIRE EXTÉRIEURE – AVIS DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 1 ET 2;

VS-CE-2016-130

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à Permabfib inc. pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet : «Surface synthétique et bandes permanentes pour patinoire extérieure – parcs Hamel et Fradette / arrondissement de Chicoutimi» ;

CONSIDÉRANT que durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les directives de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les directives de changement numéros 1 et 2 et en autorise les paiements pour un total de 3 305,53 \$, taxes incluses;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R140006 CBS 012 / R150012 CBS 028.

Adoptée à l'unanimité.

3.13 RÉNOVATION DE L'USINE DE FILTRATION DE JONQUIÈRE (LOTS 3 ET 4B) – AVIS DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 141 À 172 ET 174 À 175;

VS-CE-2016-131

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à l'entrepreneur Lapointe et Gagnon ltée pour la réalisation des travaux de *rénovation de l'usine de Jonquière lots 3 et 4B*;

CONSIDÉRANT que durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les directives de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les directives de changement numéros 141 à 172 et 174 à 175 et en autorise les paiements pour un total de 126 115,94 \$, taxes incluses ;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R110020 CBS 002 – CBS 295.

Adoptée à l'unanimité.

3.14 DIRECTION DU GÉNIE – DIVERS PROJETS – FIN DES TRAVAUX;

VS-CE-2016-132

QUE la Ville de Saguenay prenne acte que la réalisation des contrats suivants se sont achevés au coût indiqué pour chaque projet et que ces montants respectent les fonds disponibles pour ces projets.

Appel d'offres no. :	2013-085
Contrat ayant pour objet :	Aménagement de la Place du Citoyen – Phase II, arrondissement de Chicoutimi
Contrat initial :	4 693 294,50 \$
Coût final du contrat :	5 802 266,58 \$
Appel d'offres no. :	2013-086
Contrat ayant pour objet :	Fourniture et installation d'un système de fontaine – Place du Citoyen, arrondissement de Chicoutimi
Contrat initial :	629 085,72 \$
Coût final du contrat :	636 582,89 \$
Appel d'offres no. :	2013-119
Contrat ayant pour objet :	Agrandissement du réservoir à l'usine d'eau potable, arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	2 733 117,00 \$
Coût final du contrat :	3 125 410,90 \$
Appel d'offres no. :	2013-151
Contrat ayant pour objet :	Plan de conservation de milieux naturels de la Ville de Saguenay (Secteur parc industriel) / Chicoutimi
Contrat initial :	59 350,10 \$
Coût final du contrat :	59 350,10 \$
Appel d'offres no. :	2013-204
Contrat ayant pour objet :	Services professionnels en ingénierie et architecture de paysage – Aménagement de l'Agora et de la rue des Croisières, arrondissement de La Baie
Contrat initial :	98 964,73 \$
Coût final du contrat :	146 057,22 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

Appel d'offres no. :	2013-245
Contrat ayant pour objet :	Réfection complète du poste de pompage P-23 sur le boulevard Sainte-Geneviève, arrondissement de Chicoutimi
Contrat initial :	675 612,71 \$
Coût final du contrat :	714 686,74 \$
Appel d'offres no. :	2013-246
Contrat ayant pour objet :	Alimentation en eau potable - Secteur Lac Kénogami - Lot 1, conduites d'alimentation et mur gabions, arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	79 594,89 \$
Coût final du contrat :	83 957,16 \$
Appel d'offres no. :	2013-272
Contrat ayant pour objet :	Services professionnels en laboratoire - Contrôle des sols et matériaux dans le cadre du projet d'agrandissement du réservoir d'eau potable de l'usine de filtration, arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	30 075,74 \$
Coût final du contrat :	31 007,38 \$
Appel d'offres no. :	2013-292
Contrat ayant pour objet :	Développement parc industriel, Jonquière
Contrat initial :	1 264 394,17 \$
Coût final du contrat :	1 316 132,33 \$
Appel d'offres no. :	2013-342
Contrat ayant pour objet :	Alimentation en eau potable – Lac Kénogami, arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	871 280,55 \$
Coût final du contrat :	942 644,92 \$
Appel d'offres no. :	2013-347
Contrat ayant pour objet :	Réaménagement du parc Lévesque, arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	414 527,19 \$
Coût final du contrat :	412 309,95 \$
Appel d'offres no. :	2013-399
Contrat ayant pour objet :	Services professionnels en ingénierie – Prolongement de la rue Cossette, arrondissement de Chicoutimi
Contrat initial :	60 290,36 \$
Coût final du contrat :	85 279,40 \$
Appel d'offres no. :	2013-496
Contrat ayant pour objet :	Construction de la nouvelle passerelle Cépál, arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	590 720,92 \$
Coût final du contrat :	703 868,31 \$

Adoptée à l'unanimité.

3.15 GARAGE SIS AU 223, RUE JOSEPH-GAGNÉ (LA BAIE) – RÉPARATION D'UNE PORTE DE GARAGE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2016-133

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur de service peut accorder une autorisation de dépense pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation ;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme NORDA STELO, par le directeur de service dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin de réparer une porte de garage au 223, rue Joseph-Gagné Sud, arrondissement de La Baie ;

QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées, incluant toutes les taxes, soient puisés à même le budget des honoraires de la Direction générale et de transférer l'argent dans le poste budgétaire 8100010-24190.

Adoptée à l'unanimité.

**3.16 RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS SIS AU 491,
BOULEVARD DE LA GRANDE-BAIE SUD (LA BAIE) – OFFRE DE
SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;**

VS-CE-2016-134

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur de service peut accorder une autorisation de dépense pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Sylvain Simard, architecte, par le directeur de service dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin de procéder à la réfection des aménagements extérieurs sis au 491, boulevard de la Grande-Baie Sud, arrondissement de La Baie ;

QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées, incluant toutes les taxes, soient puisés à même le budget des honoraires de la Direction générale et de transférer l'argent dans le poste budgétaire R140047-004.

Adoptée à l'unanimité.

**3.17 COMITÉ SUR L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS – MISE EN PLACE –
NOMINATIONS;**

VS-CE-2016-135

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay participe à la réalisation de la mission de la Table Migractive de Saguenay, dont l'une de ces préoccupations est d'accueillir de nouveaux arrivants ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté le 6 février 2012, suivant la résolution numéro VS-CM-2012-41, la politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des services communautaires, de la

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 1^{er} mars 2016

vie de quartier et du développement social reconnaissent l'importance de réunir ses partenaires dans l'accueil et l'intégration des immigrants, et ce, sur son territoire ;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Saguenay de nommer Mme Martine Gauthier, conseillère municipale, membre de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social, ainsi que présidente de la Commission de la famille, jeunesse et aînés, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en place d'un comité sur l'accueil et l'intégration des immigrants et à y siéger comme responsable au sein de ce nouveau comité.

Adoptée à l'unanimité.

3.18 DIVERS PROJETS – FIN DES TRAVAUX;

VS-CE-2016-136

QUE la Ville de Saguenay prenne acte que la réalisation des contrats suivants se sont achevés au coût indiqué :

- 1) Appel d'offres no : 2013-042
Objet : Transport des valeurs
Coût initial : 60 016,95 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 42 861,16 \$ taxes incluses
- 2) Appel d'offres no : 2013-173
Objet : Offre de services professionnels en technologie de l'information
Coût initial : 86 519,40 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 41 702,90 \$ taxes incluses
- 3) Appel d'offres no : 2013-247
Objet : Offre de services professionnels en technologie de l'information
Coût initial : 97 728,75 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 74 755,52 \$ taxes incluses
- 4) Appel d'offres no : 2013-366
Objet : Inspection des panneaux d'alarme incendie
Coût initial : 212 921,86 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 119 640,82\$ taxes incluses
- 5) Appel d'offres no : 2013-569
Objet : Installation de poteaux et ancrages / Service Hydro-Jonquière
Coût initial : 226 099,43 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 120 144,15 \$ taxes incluses
- 6) Appel d'offres no : 2014-096
Objet : Offres de services professionnels – Contrôle des sols et matériaux
Coût initial : 139 999,32 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 69 082,35 \$ taxes incluses
- 7) Appel d'offres no : 2014-010
Objet : Équipements de protection et de sécurité

Poste 1

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Coût initial : | 37 196,88 \$ taxes incluses |
| Cout final du contrat : | 33 108,09 \$ taxes incluses |
- 8) Appel d'offres no : 2014-102
Objet : Huiles à moteur
- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Coût initial : | 74 860,90 \$ taxes incluses |
| Cout final du contrat : | 75 980,07 \$ taxes incluses |
- 9) Appel d'offres no : 2014-103
Objet : Lubrifiants
- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Coût initial : | 71 056,83 \$ taxes incluses |
| Cout final du contrat : | 76 026,55 \$ taxes incluses |
- 10) Appel d'offres no : 2014-135
Objet : Pièces pour véhicules
- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Coût initial : | 60 626,94 \$ taxes incluses |
| Cout final du contrat : | 52 948,96 \$ taxes incluses |
- 11) Appel d'offres no : 2014-156
Objet : Location de toilettes mobiles
- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Coût initial : | 36 309,11 \$ taxes incluses |
| Cout final du contrat : | 39 534,26 \$ taxes incluses |
- 12) Appel d'offres no : 2014-187
Objet : Chaussures pour employés municipaux
- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Coût initial : | 26 381,01 \$ taxes incluses |
| Cout final du contrat : | 23 815,87 \$ taxes incluses |
- 13) Appel d'offres no : 2014-215
Objet : Surveillance au centre Georges-Vézina / saison 2014-2015
- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Coût initial : | 41 869,53 \$ taxes incluses |
| Cout final du contrat : | 34 593,84 \$ taxes incluses |
- 14) Appel d'offres no : 2014-226
Objet : Libre-service / boulons, écrous et autres
- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| Coût initial : | 193 158,00 \$ taxes incluses |
| Cout final du contrat : | 68 236,00 \$ taxes incluses |
- 15) Appel d'offres no : 2014-236
Objet : Lampe haute pression au sodium
- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Coût initial : | 29 878,05 \$ taxes incluses |
| Cout final du contrat : | 29 409,71 \$ taxes incluses |
- 16) Appel d'offres no : 2014-239
Objet : Matériel d'ancrage et de poteau
- Poste 1
- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Coût initial : | 54 251,53 \$ taxes incluses |
| Cout final du contrat : | 19 070,00 \$ taxes incluses |
- Poste 2
- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| Coût initial : | 8 653,88\$ taxes incluses |
| Cout final du contrat : | 6 689,88 \$ taxes incluses |
- 17) Appel d'offres no : 2014-283
Objet : Pièces Crown Victoria
-

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

Coût initial : 44 366,87 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 414,76 \$ taxes incluses

18) Appel d'offres no : 2014-287

Objet : Signaux pour feux de circulation

Coût initial : 38 816,71 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 59 475,43 \$ taxes incluses

19) Appel d'offres no : 2014-350

Objet : Location de bureaux mobiles – saison hivernale 2014-2015

Coût initial : 39 437,57 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 49 763,88 \$ taxes incluses

20) Appel d'offres no : 2014-433

Objet : Sulfate d'aluminium liquide – Usine de filtration

Coût initial : 320 320,35 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 320 447,97 \$ taxes incluses

21) Appel d'offres no : 2014-465

Objet : Renouvellement contrat entretien radar incendie et police

Coût initial : 152 028,17 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 152 028,17 \$ taxes incluses

22) Appel d'offres no : 2014-465

Objet : Renouvellement contrat entretien Sofe, Oracle et Cognos

Coût initial : 306 672,82 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 313 916,24 \$ taxes incluses

23) Appel d'offres no : 2015-179

Objet : Coupe-circuit / Service Hydro-Jonquière (inventaire)

Coût initial : 38 085,47 \$ taxes incluses
Cout final du contrat : 6 093,68 \$ taxes incluses

Ces montants respectent les fonds disponibles pour ces projets.

Adoptée à l'unanimité.

3.19 SALLE DE TIR DE LA BAIE – FERMETURE;

VS-CE-2016-137

CONSIDÉRANT que la décontamination est évaluée à plus de 21 000 \$;

CONSIDÉRANT le coût de remplacement des matériaux non lavables;

CONSIDÉRANT le coût de remplacements périodiques des panneaux d'arrêt des projectiles et de la structure de bois qui les supporte;

CONSIDÉRANT la difficulté de superviser adéquatement les séances de tir du club de tir;

CONSIDÉRANT le non-respect des conditions d'utilisation de projectiles sans plomb suite à un avis du directeur des ressources humaines au président du Club de tir au pistolet de La Baie, le 22 février 2010 interdisant l'utilisation de balles de plomb;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

CONSIDÉRANT les tests périodiques à effectuer au 2 à 3 mois pour vérifier le niveau de contamination;

CONSIDÉRANT la possibilité de contamination des utilisateurs membres de la salle de tir;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la responsabilité de Ville de Saguenay pourrait être retenue;

CONSIDÉRANT qu'il serait difficile ou inapproprié de transférer les coûts de décontamination à un organisme sans but lucratif (OSBL);

CONSIDÉRANT la difficulté de contrôler le type d'arme utilisée lors des pratiques (balle avec ou sans plomb et calibre des armes);

CONSIDÉRANT que le Service de la sécurité publique n'utilise plus de balles de plomb depuis 2010 ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE Ville de Saguenay interdise l'utilisation de la salle de tir de l'arrondissement de La Baie par la population et particulièrement par le Club de tir au pistolet de La Baie et que l'utilisation de celle-ci soit exclusive au Service de la sécurité publique de Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

3.20 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PERMIS D'INTERVENTION SUR LES ROUTES 2016;

VS-CE-2016-138

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise les personnes suivantes à signer pour et au nom de la Ville de Saguenay les permis d'intervention, à savoir : M. Denis Simard, directeur général adjoint et directeur au Service des travaux publics soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saguenay le permis d'intervention ; également du Service des travaux publics : MM. Laval Claveau, directeur adjoint voirie, parcs, signalisation et hygiène du milieu, Steeve Séguin, chef de division voirie et signalisation, M. Sylvain Lavoie, directeur adjoint environnement et développement durable et Mme Myriam Villeneuve, chef de division hygiène du milieu, Denis Côté, chef de division parcs ; et du Service du génie : MM. Luc Côté, directeur et Michel Nepton, directeur adjoint du Service du génie et les ingénieurs suivants du Service du génie : Jean-Philippe Gauthier, Jean-François Martin, François Labarre, Bruno Taillon, Olivier Blackburn, Raynald Gobeil et Denis Simard.

Adoptée à l'unanimité.

3.21 JONQUIÈRE EN MUSIQUE 2016 – 27^E ÉDITION – AIDE AU FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION – ENTENTE;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

VS-CE-2016-139

CONSIDÉRANT que l'entente d'aide au fonctionnement entre la Ville de Saguenay et l'événement Jonquière en Musique fait en sorte d'établir les responsabilités des parties, les modalités d'attribution de la subvention et l'implication des différents services municipaux dans la réalisation de l'événement;

CONSIDÉRANT que Jonquière en Musique et la Ville de Saguenay collaborent à la réalisation de l'événement depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière à même le budget 2016 de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la signature d'une entente d'aide au fonctionnement avec Jonquière en Musique, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

QUE la Ville de Saguenay verse à l'événement Jonquière en Musique, pour l'édition 2016, un montant de 76 000 \$, payable selon les modalités suivantes :

- 1^{er} versement : 71 000 \$, en février 2016;
- 2^e versement : 5 000 \$, suite au dépôt du rapport financier et celui des activités.

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 7000600-29700 de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire ;

ET QUE Mme Audrey Roy et M. René Tremblay, respectivement conseillère aux événements et conseiller communautaire, au sein de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient par la présente autorisés à signer cette entente d'aide au fonctionnement pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**3.22 SUBVENTION 2016 AUX ORGANISMES – SECTEUR COMMUNAUTAIRE –
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE;**

VS-CE-2016-140

CONSIDÉRANT la demande de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire, de procéder au versement des subventions 2016 des organismes communautaires et de loisirs dans l'arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT que tous les organismes listés ci-dessous auront déposé tous les documents nécessaires à l'octroi d'une subvention (lettres patentes, états financiers, prévisions budgétaires, liste du conseil d'administration) et ceux-ci seront archivés au répertoire des organismes;

CONSIDÉRANT que les sommes versées sont prévues au budget 2016 de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder au paiement des subventions 2016 pour chacun des organismes

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

suivants, selon le montant identifié ci-dessous :

Association des handicapés visuels	450 \$
Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière	1 100 \$
Club d'âge d'or St-Georges/St-Raphaël	450 \$
Club amical âge d'or Jonquière	300 \$
Club d'âge d'or St-Jean-Eudes	500 \$
Club des retraités de l'Alcan	1 000 \$
Club Fadoq St-Laurent	900 \$
Club Fadoq Arvida	600 \$
Club Rayon Soleil	250 \$
Comité des loisirs de Jonquière-Nord	1 000 \$
Comité des loisirs de Pibrac	1 000 \$
Comité des loisirs du chemin St-Damien	1 000 \$
Corps de l'armée C.R.C.A. 2646 de Jonquière	200 \$
Cadets de l'air Escadron 634 de Jonquière	400 \$
Garde Sacré-Cœur Kénogami	200 \$
Joujouthèque	2 450 \$
Regroupement des sourds et malentendants	250 \$
Sages de St-Philippe	750 \$
Scouts 1 ^{er} St-Dominique	450 \$
TOTAL :	<u>13 250 \$</u>

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 7000902-29700.

Adoptée à l'unanimité.

3.23 RETIRÉ;

3.24 ASSOCIATION QUÉBÉCOIS DU LOISIR MUNICIPAL – CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉLÉGATION;

VS-CE-2016-141

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a délégué le 30 octobre 2014, suivant la résolution numéro VS-CE-2014-1254, Mme Cynthia Allen, chef de division de la vie communautaire et événements, à faire partie du conseil d'administration de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), et ce, pour une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT le départ de Mme Allen, de l'organisation municipale, en décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de respecter l'engagement de la Ville de Saguenay par la participation d'un gestionnaire provenant de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire, auprès de l'AQLM;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay délègue Mme Guylaine Houde, directrice à la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire, à faire partie du conseil d'administration de l'Association québécoise du loisir municipal, pour la durée du mandat se terminant en octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 1^{er} mars 2016

3.25 AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2015-2016 – APPROBATION DES DÉPENSES;

VS-CE-2016-142

CONSIDÉRANT les subventions à recevoir du ministère des Transports du Québec pour l’amélioration du réseau routier ;

CONSIDÉRANT que les travaux d’amélioration sont réalisés ;

CONSIDÉRANT que les travaux ne font pas l’objet d’une autre subvention ;

CONSIDÉRANT les dépenses réalisées ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins suivants et, joint à la présente, copie des pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports;

Description	Numéro de dossier	Montants dépensés 2015-2016	Montant subvention	Commentaires
Chemin des Chûtes	00019870-1-94068	50 000 \$	10 000 \$	Dépenses déjà approuvées
Chemin Saint-Abel	00021080-2-94068	94 141 \$	14 141 \$	Dépenses déjà approuvées
Route de l’Anse-à-Benjamin	00021491-2-94068	20 000 \$	16 000 \$	Solde de la subvention 4 000 \$ 2016-2017
Route Jean et rue Savard	00021493-2-94068	19 333 \$	16 000 \$	Solde de la subvention 3 333 \$ 2016-2017
Route Jean	00023057-1-94068	28 353 \$	28 353 \$	
Chemins de l’Église, Portage, etc.	00023058-1-94068	8 818 \$	8 818 \$	
Rue Octave	00023045-1-94068	34 760 \$	34 760 \$	
Chemins de l’Église, Portage, etc.	00023306-1-94068	20 000 \$	8 000 \$	Solde de la subvention 8 000 \$ 2016-2017 4 000 \$ 2017-2018
Route Jean	00023305-1-94068	18 927 \$	8 000 \$	Solde de la subvention 8 000 \$ 2016-2017 2927 \$ - 2017-2018
Route de Kénogami et Découvreurs	00022443-1-94068	50 000 \$	20 000 \$	Solde de la subvention 20 000 \$ 2016-2017 10 000 \$ 2017-2018
Rue des Roitelets	00023252-1-94068	20 946 \$	20 946 \$	

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

3.26 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – CONTRAT DE TONTE SUR DIVERSES ROUTES;

VS-CE-2016-143

CONSIDÉRANT que ces diverses routes font partie intégrante du parcours ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un avantage pour la Ville à entretenir le tout ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay recommande au comité exécutif d'accepter la proposition du ministère des Transports du Québec d'offrir un montant de 10 825 \$ à la Ville pour la saison 2016, incluant une clause de renouvellement pour une (1) année additionnelle et successive de douze (12) mois chacune;

Adoptée à l'unanimité.

3.27 LES HIVERNADES DE CHICOUTIMI – PARADE DE QUAD – DEMANDE D'AUTORISATION;

VS-CE-2016-144

CONSIDÉRANT que le comité organisateur des Hivernades de Chicoutimi demande à la Ville de Saguenay d'autoriser un tracé, de plus d'un kilomètre, permettant aux quads de circuler sur la voie publique;

CONSIDÉRANT que l'article 626 du code de la sécurité routière attribue aux municipalités le pouvoir d'autoriser la circulation de véhicule hors route sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'implication du comité de soutien aux événements dans le suivi du respect des normes exigées par les différents services municipaux dans le processus de réalisation de l'événement;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le comité organisateur des Hivernades à réaliser une parade de quads circulant sur la voie publique, en convoi sécurisé, le samedi 5 mars 2016;

ET QUE le Service de la sécurité publique de la Ville de Saguenay escorte le convoi, et ce, sans frais.

Adoptée à l'unanimité.

3.28 TROUSSE DE SÉCURITÉ CHEZ LES ÂÎNÉS – VERSEMENT D'UN MONTANT POUR L'ÉDITIONS 2016-2017;

VS-CE-2016-145

CONSIDÉRANT les nombreuses menaces relatives à la sécurité des personnes vieillissantes demeurant à leur domicile;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

CONSIDÉRANT les retombées positives de la trousse de sécurité depuis ses débuts;

CONSIDÉRANT que ce projet contribue non seulement à améliorer la sécurité des personnes âgées, mais aussi, celle des familles;

CONSIDÉRANT que le Commission de la famille, de la jeunesse et des aînés de la Ville de Saguenay est favorable à ce qu'un nombre de troussees supplémentaires soient produites pour les personnes âgées qui retournent à leur résidence à la suite d'un séjour à l'hôpital, sur référence du CLSC ou des hôpitaux;

CONSIDÉRANT que le montant de 7 000 \$, pour la réalisation du projet, est disponible au budget R-120130-003-27110;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser un montant 7 000 \$ au Centre d'action bénévole de Chicoutimi pour la réalisation de 200 troussees supplémentaires de sécurité chez les aînés R.A.P.P.I.D. + OR (Renseignements antipollution de prévention et de protection des intoxications domestiques) pour les personnes âgées qui retournent à leur résidence à la suite d'un séjour à l'hôpital, sur référence du CLSC ou des hôpitaux.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R120130-003-27110.

Adoptée à l'unanimité.

3.29 CONSEIL DES AÎNÉS DE SAGUENAY – BUDGET DE FONCTIONNEMENT; VS-CE-2016-146

CONSIDÉRANT la demande du Conseil des arts de Saguenay, afin de recevoir sa subvention de fonctionnement pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé, à la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire, tous les documents nécessaires à l'octroi de la subvention;

CONSIDÉRANT que les fonds requis seront puisés à même le budget de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le versement, au Conseil des arts de Saguenay, d'une subvention de 80 000 \$ pour son fonctionnement annuel 2016;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 7000180-29700 (AO-2016-58).

Adoptée à l'unanimité.

3.30 COMITÉ DES LOISIRS – CONVENTION DE GESTION ET D'OCCUPATION – ABROGATION DE LA RÉOLUTION; VS-CE-2016-147

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

CONSIDÉRANT que la résolution VS-CE-2105-286 n'est plus appropriée;

CONSIDÉRANT la demande de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire, afin d'abroger la résolution VS-CE-2015-286;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte d'abroger la résolution VS-CE-2015-286 à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3.31 COMITÉ DES LOISIRS DE CHICOUTIMI – CONVENTION DE GESTION ET D'OCCUPATION – SUBVENTION ANNUELLE 2016 ET PAIEMENT D'HONORAIRES;

VS-CE-2016-148

CONSIDÉRANT que les comités de loisirs de quartier sont des partenaires dans la gestion des installations et des programmes de loisirs communautaires dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que les comités de loisirs occupent des bâtiments municipaux, qu'ils doivent en assurer une saine gestion ainsi que l'entretien et qu'une convention de gestion et d'occupation encadre les actions de chacune des parties;

CONSIDÉRANT la demande de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire de procéder aux versements des subventions annuelles des comités de loisirs, pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Services Comptables B.D.G.L. a été mandatée pour effectuer la comptabilité des 18 comités de loisirs pendant l'année 2016;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que les organismes ont déposé à la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire, tous les documents nécessaires à l'octroi d'une subvention (lettres patentes, états financiers, prévisions budgétaires) et ceux-ci ont été archivés au répertoire des organismes;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise à procéder à la signature des conventions de gestion et d'occupation avec les 18 comités de loisirs sur le territoire de l'arrondissement de Chicoutimi;

QUE la Ville de Saguenay mandate mesdames Carolyne Dunn et Audrey Lefebvre, respectivement chef de division communautaire et plein air et conseillère communautaire, au sein de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville de Saguenay cesdites conventions;

QUE la Ville de Saguenay consente à émettre aux comités de loisirs de quartier de

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

l'arrondissement de Chicoutimi, le versement de leur subvention annuelle 2016, et ce, à même le budget 7000901-297000 de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire, totalisant un montant de 346 059,60 \$, selon les modalités établies dans le tableau en annexe, conditionnellement à la signature de la convention;

ET QUE la Ville de Saguenay autorise le paiement d'honoraires de ± 7 000 \$ à l'entreprise Services Comptables B.D.G.L., pour son support aux comités de loisirs et de quartier de l'arrondissement Chicoutimi, et ce, en 2016.

Adoptée à l'unanimité.

3.32 ORGANISMES DE LA DIVISION COMMUNAUTAIRE ET PLEIN AIR – OCTROI DES SUBVENTIONS 2016;

VS-CE-2016-149

CONSIDÉRANT la demande de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire, à procéder au versement des subventions 2016 des organismes plein air et communautaires de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que tous les organismes listés ci-dessous auront déposé tous les documents nécessaires à l'octroi d'une subvention (lettres patentes, états financiers, prévisions budgétaires, liste du conseil d'administration) et ceux-ci seront archivés au bottin des organismes;

CONSIDÉRANT que les sommes versées sont prévues au budget 2016 de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder au paiement des subventions 2016, à la date requise pour chacun des organismes suivants, totalisant la somme de 457 678,38 \$, et ce, selon les montants identifiés ci-dessous:

PLEIN AIR :

CLUB NAUTIQUE DU FJORD SAGUENAY	Février 2016	6 000 \$
ZIP SAGUENAY pour l'activité « sur la baie, on récupère ! »	Février 2016	9 000 \$
CENTRE LAC POUCE pour l'opération du Club de ski de fond Laterrière	Février 2016	6 800 \$
GROUPE NATURE ANIMÉE pour l'animation loisirs scientifique au parc de la Rivière-du-Moulin	Février 2016	25 000 \$
<u>Sous-total plein air :</u>		<u>46 800 \$</u>

COMMUNAUTAIRE CHICOUTIMI :

LOCAL JEUNES CENTRE-VILLE	Avril 2016	1 ^{er} versement 20 000 \$
	Septembre 2016	2 ^e versement 10 000 \$
CARREFOUR COMMUNAUTAIRE	Octobre 2016	5 000 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

ST-PAUL

MAISON DES JEUNES ÉVASION	Février 2016	67 851,60 \$
	Septembre 2016	45 243,40 \$

Pour point de service Élie 47 717 \$, St-Nom-de-Jésus 40 752 \$, skate parc 18 000 \$, patinoire 6 797 \$

ART PRESSION	Avril 2016	18 000 \$
--------------	------------	-----------

CENTRE COMMUNAUTAIRE CHRIST-ROI	Février 2016	1 ^{er} versement 15 656,40 \$
CHRIST-ROI		2 ^e versement 10 437,60 \$

Sous-total communautaire Chicoutimi : **192 189 \$**

COMMUNAUTAIRE JONQUIÈRE :		
MAISON POUR TOUS ST-JEAN-EUDES	Juin 2016	142 500 \$
		(plus taxes applicables)

Sous-total communautaire Jonquière : **163 839,38 \$**

COMMUNAUTAIRE LA BAIE :		
RÉSIDENCE LATERROISE	Février 2016	24 000 \$

SOUPIÈRE LA BAIE	Février 2016	6 000 \$
------------------	--------------	----------

INTÉGRATION	Mai 2016	3 000 \$
-------------	----------	----------

MAISON DE L'ESPOIR	Avril 2016	1 000 \$
--------------------	------------	----------

BAMBINERIE DU FJORD	Avril 2016	500 \$
---------------------	------------	--------

MAISON DES JEUNES	Avril 2016	2 750 \$
-------------------	------------	----------

MAISON DES FAMILLES	Avril 2016	962 \$
---------------------	------------	--------

CADETS DE L'AIR	Avril 2016	1 638 \$
-----------------	------------	----------

Sous-total communautaire La Baie : **39 850 \$**

TOTAL : **442 678,38 \$**

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires :

7000901-29700 (192 189 \$)
7000902-29700 (163 839,38 \$)
7000903-29700 (39 850 \$)
7500521-29700 (25 000 \$)
7500530-29700 (27 800 \$)

Adoptée à l'unanimité.

**3.33 PARC JETTÉ ET MOUSSEAU (JONQUIÈRE) ET PARC SAINT-JOACHIM
(CHICOUTIMI) – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE
PAYSAGE – AVIS D'AVENANT D'HONORAIRES NUMÉRO 1;**

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 1^{er} mars 2016

VS-CE-2016-150

CONSIDÉRANT que le consultant BC2 a été mandaté pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet « Services professionnels en architecture de paysage – parcs Jetté et Mousseau, arrondissement de Jonquière, Parc Saint-Joachim, arrondissement de Chicoutimi » ;

CONSIDÉRANT que, durant le mandat, des conditions différentes de celles initialement prévues à l'appel d'offres ont eu un impact sur l'envergure du projet;

CONSIDÉRANT que des honoraires supplémentaires ont fait l'objet d'un avenant d'honoraires analysé et vérifié;

CONSIDÉRANT que le coût total du mandat incluant l'avenant d'honoraires à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve l'avenant d'honoraires numéro 1 et en autorise le paiement pour un total de 1 903,99 \$, taxes incluses;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R140135-013 et R130166-043.

Adoptée à l'unanimité.

3.34 RAPPORT RELATIF AUX DÉPENSES RELIÉES AUX RÈGLEMENTS HORS COUR;

VS-CE-2016-151

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a, en vertu du règlement VS-R-2008-55, délégué au directeur général le pouvoir d'autoriser certaines dépenses et d'octroyer certains contrats relativement au traitement des réclamations ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay prenne acte du rapport relatif aux dépenses reliées aux dossiers de règlements hors cour survenus depuis le 15 janvier 2016, conformément au règlement VS-R-2008-55 déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser certaines dépenses reliées aux règlements hors cour.

Adoptée à l'unanimité.

3.35 GESTION IMMOBILIÈRE L'ÉTOILE M.P. INC. – VENTE DE TERRAIN;

VS-CE-2016-152

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie Gestion Immobilière l'Étoile M.P. inc. (représentée par monsieur Martin Boivin ou monsieur Paul Munger) pour l'acquisition d'un terrain connu comme étant une partie du lot 2 633 130 du cadastre du Québec (emprise du boulevard du Royaume), pour une superficie approximative de 880 m²;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

CONSIDÉRANT que la requérante est informée que cette vente ne confirme en rien la conformité du stationnement et accepte de faire une démarche auprès de la Division des permis, programmes et inspections pour valider le tout;

CONSIDÉRANT que le Service d'évaluation de la Ville de Saguenay confirme une valeur marchande de ce terrain pour l'année 2015 à 56,14 \$/m², soit la valeur indiquée dans le rapport d'évaluation préparé par monsieur Alain Paré évaluateur agréé (NO REF 20 568) en date du 25 août 2010, de 48,48 \$/m² indexée de 3 % par année;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a déjà vendu des parcelles d'emprise de ce même boulevard;

CONSIDÉRANT que les services municipaux et l'arrondissement de Jonquière sont d'accord avec cette recommandation;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay vende à la compagnie Gestion Immobilière l'Étoile M.P. inc., ayant sa place d'affaire au 3311, boulevard du Royaume, Jonquière, Québec, G7X 7X6, une partie du lot 2 633 130 du cadastre du Québec, pour une superficie approximative de 880 m² au prix unitaire de 56,14 \$ le mètre carré plus les taxes applicables;

QUE les frais des professionnels (notaire et arpenteur) soient à la charge du demandeur;

QUE le caractère «rue» soit retiré sur toute la partie de terrain faisant l'objet de la présente vente;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.36 VILLE DE SAGUENAY ET PROMOTION SAGUENAY – SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET BELL ALLIANT – MANDAT À UN NOTAIRE;

VS-CE-2016-153

CONSIDÉRANT qu'«Hydro-Québec» et «Bell Alliant» doivent implanter une ligne de distribution électrique et de télécommunications sur une partie des propriétés de la Ville de Saguenay et de «Promotion Saguenay» pour desservir les nouveaux terrains industriels ayant façade sur la rue des Sociétaires dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que le projet d'ouverture de la rue des Sociétaires a été fait en collaboration avec «Promotion Saguenay» afin de favoriser le développement industriel de l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que le couloir réservé pour le passage de cette future ligne d'électricité et de télécommunications d'une largeur d'environ 3 mètres touche une partie des lots 5 820 401 et 5 820 403 du cadastre du Québec, propriétés de Ville de Saguenay et une partie des lots 5 820 402 et 5 820 406 du cadastre du Québec, propriété de «Promotion Saguenay»;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay et «Promotion Saguenay» devront céder des servitudes à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un notaire pour procéder à l'enregistrement des servitudes en faveur d'«Hydro-Québec» et «Bell Alliant»;

CONSIDÉRANT que les services consultés (Génie, ATU et «Promotion Saguenay») sont d'accord avec le principe;

CONSIDÉRANT que les frais de professionnels sont à l'entière charge de la municipalité;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay cède à «Hydro-Québec» 75, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1A4 ET à «Bell Alliant» 1505, rue Barrington, Halifax, Nouvelle-Écosse, B3J 2W3, une servitude réelle et perpétuelle, à titre gratuit, pour une ligne de distribution d'énergie électrique et de télécommunications, sur une partie des lots 5 820 401 et 5 820 403 du cadastre du Québec, fonds servant et propriété de Ville de Saguenay, le tout tel que montré à la description technique préliminaire préparée par Jean-Sébastien Harvey, a.-g., le 8 février 2016 sous le numéro 7475 de ses minutes;

QUE la Ville de Saguenay mandate Me René East, notaire, pour agir au dossier et que les fonds requis soient pris à même le poste budgétaire R150012-038 du Service du génie;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.37 TERRAINS VACANTS SUR LA RUE DU BELVEDÈRE (CHICOUTIMI) – VENTE DE TERRAIN – PÉTITIONS;

3.37.1 ANNULATION DES PRÊTS À USAGE;

VS-CE-2016-154

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est propriétaire des lots 3 094 839, 3 094 852 et 3 094 854 du cadastre du Québec, situés en front de la rue du Belvédère et en bordure de la rivière Chicoutimi dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que ces lots font l'objet de prêts à usage depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT les pétitions reçues à ce jour par deux groupes de citoyens, la première étant pour le retrait des prêts à usage et pour la création d'une aire de repos avec accès à rivière et la deuxième étant en opposition à un projet d'aménagement d'un espace public (air de repos et espace vert);

CONSIDÉRANT l'orientation générale édictée dans le schéma d'aménagement de la Ville de Saguenay, soit de conserver les terrains riverains qu'elle possède pour garantir des accès publics au plan d'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay peut conserver lesdits terrains comme espace vert non aménagé, sans obligation d'aménagement;

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 1^{er} mars 2016

CONSIDÉRANT que la propriété totale possède une superficie suffisamment importante pour permettre la vente de deux lisières de terrain, aux propriétaires contigus, sans altérer à la qualité de l'espace vert;

CONSIDÉRANT que les services consultés ainsi que l'arrondissement de Chicoutimi sont d'accord avec le principe;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay annule les prêts à usage pour les lots 3 094 839, 3 094 852 et 3 094 854 du cadastre du Québec;

QUE la Ville de Saguenay autorise la vente d'une partie des lots 3 094 839 et 3 094 854, aux propriétaires des lots contigus afin de régulariser leur occupation et assurer une zone tampon par rapport à l'espace public;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.37.2 RÉMI GAGNON ET GUYLAINE BLACKBURN – VENTE DE TERRAIN;

VS-CE-2016-155

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est propriétaire du lot 3 094 839 du cadastre du Québec, situé en front de la rue du Belvédère et en bordure de la rivière Chicoutimi dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que ce terrain fait l'objet d'un prêt à usage depuis le 29 février 2008 (VS-CE-2007-964);

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Rémi Gagnon et Madame Guylaine Blackburn pour l'acquisition dudit lot;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire maintenir un espace vert dans le secteur;

CONSIDÉRANT la superficie de la propriété municipale, il est possible de disposer d'une partie de terrain sans altérer le potentiel de l'espace vert et régulariser l'occupation des demandeurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay devra conserver une servitude d'égout pluvial sur la totalité du terrain vendu;

CONSIDÉRANT que la lisière de terrain, d'une superficie de $\pm 245 \text{ m}^2$ (± 9 mètres de largeur) a été évalué au taux unitaire de 9\$/m² (50% de la valeur dû à la servitude), tel que précisé dans le rapport d'évaluation préparé par Dany Simard, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT que les services consultés ainsi que l'arrondissement de Chicoutimi sont d'accord avec le principe;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

CONSIDÉRANT que les frais de professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) et les frais de parc, si requis, sont à la charge des requérants;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay vende à Monsieur Rémi Gagnon et Madame Guylaine Blackburn, 2053, rue du Belvédère, Chicoutimi, Qc, G7H 0C1, une partie du lot 3 094 839 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 245 m², au taux unitaire de 9 \$/m², soit un montant de 2 205 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Ville de Saguenay conserve une servitude d'égout pluvial sur la lisière de terrain vendue;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

**3.37.3 JEAN-JACQUES HUDON ET LISE GAGNON – VENTE DE
TERRAIN;**

VS-CE-2016-156

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est propriétaire du lot 3 094 854 du cadastre du Québec, situé en front de la rue du Belvédère et en bordure de la rivière Chicoutimi dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que ce terrain fait l'objet d'un prêt à usage depuis le 13 novembre 2007 (VS-CE-2007-965);

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Jean-Jacques Hudon et Madame Lise Gagnon pour l'acquisition dudit lot;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire maintenir un espace vert dans le secteur;

CONSIDÉRANT la superficie de la propriété municipale, il est possible de disposer d'une partie de terrain sans altérer le potentiel de l'espace vert et régulariser l'occupation des demandeurs;

CONSIDÉRANT que la lisière de terrain, d'une superficie de ±330 m² (±9 mètres de largeur) a été évalué au taux unitaire de 18\$/m², tel que précisé dans le rapport d'évaluation préparé par Dany Simard, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT que les services consultés ainsi que l'arrondissement de Chicoutimi sont d'accord avec le principe;

CONSIDÉRANT que les frais de professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) et les frais de parc, si requis, sont à la charge des requérants;

À CES CAUSES, il est résolu:

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

QUE la Ville de Saguenay vende à Monsieur Jean-Jacques Hudon et Madame Lise Gagnon, 2009, rue du Belvédère, Chicoutimi, Qc, G7H 0C1, une partie du lot 3 094 854 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 330 m², au taux unitaire de 18\$/m², soit un montant de 5 940 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

**3.38 PF RESOLU CANADA INC. – PROJET D'ACTE DE CESSION ET DE
SERVITUDE – MODIFICATION DE LA RESOLUTION**

VS-CE-2016-157

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2005-1017, concernant la cession de terrain et de servitude avec «PF Résolu inc.»;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser certains éléments pour la signature de l'acte;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la résolution VS-CE-2005-1017 soit modifiée en ajoutant les paragraphes suivants :

« QUE la cession et la création de servitude soient effectuées en considération de la somme de 1\$. »

« QUE les immeubles décrits aux paragraphes -DÉSIGNATION III et IV - du projet d'acte font partie du domaine privé de la Ville de Saguenay. »

Adoptée à l'unanimité.

3.39 DON DE MATÉRIEL USAGÉ – CLASSEURS – DOSSIER 2016-065;

VS-CE-2016-158

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a reçu une requête de la Société de Généalogie du Saguenay inc., 700, rue Racine Est, suite 101, Chicoutimi (Québec) G7H 1V2 , afin d'obtenir des classeurs dont la municipalité veut se départir (2016-065);

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte la requête de la Société de Généalogie du Saguenay inc., 700, rue Racine Est, suite 101, Chicoutimi (Québec) G7H 1V2 afin d'obtenir deux (2) classeurs et autorise la division approvisionnement de la Direction des finances à effectuer ce don d'équipement usagé, tel que vu, sans garantie.

Adoptée à l'unanimité.

3.40 SERVICE HYDRO-JONQUIÈRE – TRANSFORMATIONS DE

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 1^{er} mars 2016

DISTRIBUTION – APPEL D’OFFRES 2015-460;

VS-CE-2016-159

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’acquisition de transformateurs de distribution pour le Service Hydro-Jonquière (appel d’offres 2015-460 estimé de 90 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires, incluant le coût des pertes à charge et pertes à vide, en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

FRANKLIN EMPIRE INC.

1286, rue Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1A2

Poste 1 :	Non conforme
Poste 2 :	Non conforme
Poste 3 :	Non conforme
Poste 4 :	Non conforme
Poste 5 :	Poste retiré
Poste 6 :	Non conforme
Poste 7 :	Non conforme

LUMEN

693, rue des Actionnaires, Chicoutimi (Québec) G7J 5B2

Poste 1 :	15 032,98 \$
Poste 2 :	8 968,05 \$
Poste 3 :	8 968,05 \$
Poste 4 :	62 672,87 \$
Poste 5 :	Poste retiré
Poste 6 :	3 076,73 \$
Poste 7 :	Non soumis

SIEMENS TRANSFORMATEURS CANADA INC.

3400, rue Bellefeuille, Trois-Rivières (Québec) G9A 3Z3

Poste 1 :	15 786,07 \$
Poste 2 :	9 437,15 \$
Poste 3 :	8 216,11 \$
Poste 4 :	53 463,38 \$
Poste 5 :	Poste retiré
Poste 6 :	3 399,81 \$
Poste 7 :	Non soumis

SURPLEC INC.

149, chemin Godin, Sherbrooke (Québec) J1R 0S6

Poste 1 :	16 096,50 \$
Poste 2 :	9 606,16 \$
Poste 3 :	9 588,92 \$
Poste 4 :	67 122,41 \$
Poste 5 :	Poste retiré
Poste 6 :	3 271,04 \$
Poste 7 :	Non soumis

WESCO CHICOUTIMI

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

1190, rue Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1A2	
Poste 1 :	13 878,23 \$
Poste 2 :	9 438,56 \$
Poste 3 :	7 555,24 \$
Poste 4 :	62 543,87 \$
Poste 5 :	Poste retiré
Poste 6 :	2 660,67 \$
Poste 7 :	Non soumis

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en tenant compte des montants pour pertes à charge et pertes à vide, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
SIEMENS TRANSFORMATEURS CANADA INC.	1	Transformateurs	13 730,00
	2	Transformateurs	8 208,00
	3	Transformateurs	7 146,00
	4	Transformateurs	46 500,00
	6	Transformateurs	2 957,00
Total avant taxes :			78 541,00 \$
TPS :		5%	3 927,05 \$
TVQ :		9,975 %	7 834,47 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			90 302,52 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

3.41 AVIS TECHNIQUE POUR LES ZONES DE CONTRAINTES – ANNÉE 2016 –
SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D’OFFRES 2016-030;
VS-CE-2016-160

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a invité trois (3) soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de services professionnels concernant des avis techniques pour les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain de la Ville de Saguenay (appel d’offres 2016-030);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissionnaires se sont vus attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l’ouverture de l’enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture et l’évaluation des soumissions déposées :

ENGLOBE CORP.		
1309, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi (Québec) G7J 3Y2		
Pointage final : 26.32	Rang : 1	Prix : 52 888,50 \$, taxes incluses

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

GHD CONSULTANTS LTÉE
1600, boulevard Saint-Paul, bureau 150, Chicoutimi (Québec) G7J 4N1
Pointage final : 16.65 Rang : 2 Prix : 78 183,00 \$, taxes incluses

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Englobe corp.	1	Production d’avis techniques	46 000,00 \$
Total avant taxes :			46 000,00 \$
TPS :		5%	2 300,00 \$
TVQ :		9,975 %	4 588,50 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			52 888,50 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6000300-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.42 IMPLANTATION D’UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION –
ASSISTANCE TECHNIQUE AU CHANTIER – SERVICES
PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – APPEL D’OFFRES 2016-015;
VS-CE-2016-161

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a invité deux (2) soumissionnaires à présenter des prix pour l’assistance technique au chantier et au bureau, nécessaire à chaque phase du projet d’implantation du système de radiocommunication sur le territoire de Saguenay (appel d’offres 2016-015);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire s’est vu attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l’ouverture de l’enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture et l’évaluation des soumissions déposées :

ORIGINE S.E.N.C.
41, rue Vitré, Blainville (Québec) J7B 1Z3
Pointage final : 21.72 Rang : 1 Prix : 64 099,00 \$, taxes incluses

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
-----------------	-------	-------------	---------------

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

ORIGINE S.E.N.C.	1 à 4	Assistance technique au chantier Implantation d'un système de radiocommunication	55 750,00 \$
Total avant taxes :			55 750,00 \$
TPS :		5%	2 788,00 \$
TVQ :		9,975 %	5 561,00 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			64 099,00 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R150024.003

Adoptée à l'unanimité.

3.43 ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-FATIMA – MODÉLISATION 3D ET ANIMATION – APPEL D’OFFRES 2016-003;
VS-CE-2016-162

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la réalisation d’une maquette virtuelle reproduisant fidèlement tous les éléments du site, tels qu’ils avaient été conçus à l’origine (appel d’offres 2016-003)

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

SOLUTIONS 3D S 4210, rue Bonnard, Jonquière (Québec) G7Z 1S1	14 946,75 \$ Non conforme
HORIZON GRAFIK 344, rue St-Jean-Baptiste, L’Anse-St-Jean (Québec) G0V 1J0	21 097,91 \$
INFOGRAPHIE VIZUAL 3D 153, rue du Manège, Québec (Québec) G1E 5H6	22 765,05 \$
SOLUTIONS STRATEOLAB INC. 992, rue Simard, St-Ambroise (Québec) G7P 2T9	23 837,96 \$
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LA RECHERCHE EN IMAGERIE NUMÉRIQUE (CDRIN) 508, av. St-Rédempteur, Matane (Québec) G4W 0E1	25 869,38 \$
VITAL ROY, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. 74, rue Jeannotte, Beloeil (Québec) J3G 2R4	26 214,30 \$
GRAPH SYNERGIE 200-575, rue St-Joseph Est, bureau 200, Québec (Québec) G1K 3B7	31 031,75 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

20 K INC.
709, rue St-Vallier Est, Québec (Québec) G1K 2P9

Non conforme

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
HORIZON GRAFIK	1	Modélisation 3D et animation de l'église Notre-Dame-de-Fatima	18 350,00 \$
Total avant taxes :			18 350,00 \$
TPS :		5%	917,50 \$
TVQ :		9,975 %	1 830,41 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			21 097,91 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 7001026.002.24190 P157111.

Adoptée à l'unanimité.

3.44 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – VÉHICULES DE MARQUE FORD
– APPEL D’OFFRES 2016-005;
VS-CE-2016-163

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de berlines et VUS de marque Ford (ensemble police) pour le Service de la sécurité publique (appel d'offres 2016-005 estimé de 255 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

LES GALERIES FORD INC.
3443, boul. du Royaume, Jonquière (Québec) G7X 7W8
261 056,49 \$

AUTOMOBILE PERRON (CHICOUTIMI) INC.
930, boul. Talbot, Chicoutimi (Québec) G7H 4B4
263 413,47 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
-----------------	-------	-------------	---------------

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

LES GALERIES FORD INC.	1 à 3	Véhicules de marque Ford pour le Service de la sécurité publique	227 055,00 \$
Total avant taxes :			227 055,00 \$
TPS :		5%	11 352,74 \$
TVQ :		9,975 %	22 648,74 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			261 056,49 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R140121.027.

Adoptée à l'unanimité.

3.45 INSPECTION DES PANNEAUX D’ALARME INCENDIE – APPEL D’OFFRES
2016-014;

VS-CE-2016-164

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’inspection des panneaux d'alarme incendie des divers bâtiments de la Ville de Saguenay (appel d’offres 2016-014 estimé de 225 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

SÉCUOR INC. 2147, boul. Talbot, Chicoutimi (Québec) G7H 8B3	204 649,75 \$
ALARMES SÉCURTECH JE. INC. 860, avenue Tanguay, Alma (Québec) G8B 5Y3	234 758,83 \$
CHUBB EDWARDS 2800, rue Einstein, bureau 010, Québec (Québec) G1X 4N8	243 564,96 \$
SIEMENS CANADA LTÉE 2440, rue de la Métallurgie, Jonquière (Québec) G7X 9H2	250 339,91 \$
TROY PROTECTION INCENDIE LTÉE 2930, rue Watt, local 110, Québec (Québec) G1X 4G3	359 113,29 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
-----------------	-------	-------------	------------------

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

SÉCUOR INC.	1 et 2	Inspection des panneaux d'alarme incendie	177 995,00
Total avant taxes :			177 995,00 \$
TPS :		5%	8 899,75 \$
TVQ :		9,975 %	17 755,00 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			204 649,75 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 8100210.25220 / 8100220.25220 et 8100230.25220.

Adoptée à l'unanimité.

**3.46 INSPECTION DES STRUCTURES DU PONT SAINTE-ANNE (CHICOUTIMI)
– SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – APPEL D’OFFRES
2015-464;**

VS-CE-2016-165

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'inspection des structures du pont Sainte-Anne de l'arrondissement de Chicoutimi (appel d'offres 2015-464 estimé de 500 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissionnaires se sont vus attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire s'est vu attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CIMA+ s.e.n.c.

1145, boulevard Lebourgneuf, bureau 300, Québec (Québec) G2K 2K8

Pointage final : 5.57 Rang : 1 Prix : 253 151,96 \$, taxes incluses

NORDA STELO INC.

159, côte Salaberry, Chicoutimi (Québec) G7H 4K2

Pointage final : 4.35 Rang : 2 Prix : 317 331,00 \$, taxes incluses

TETRA TECH OI INC.

3251, boulevard Saint-François, Jonquière (Québec) G7T 1A1

Pointage final : 3.59 Rang : 3 Prix : 387 279,57 \$, taxes incluses

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
-----------------	-------	-------------	------------------

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

CIMA+ S.E.N.C.	1 à 6	Inspection des structures Pont Sainte-Anne Arrondissement de Chicoutimi	220 180,00 \$
Total avant taxes :			220 180,00 \$
TPS :		5%	11 009,00 \$
TVQ :		9,975 %	21 962,96 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			253 151,96 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire P166501-001.

Adoptée à l'unanimité.

3.47 ACQUISITION ET IMPLANTATION D’UN SYSTÈME DE
RADIOCOMMUNICATION NUMÉRIQUE – ENTENTE DE LOCATION DES
SITES RÉPÉTEURS – AUTORISATION DE SIGNATURES;

VS-CE-2016-166

CONSIDÉRANT que Ville de Saguenay désire implanter un nouveau système de radiocommunication numérique sur son territoire, pour ses Services de la sécurité publique, des incendies et des travaux publics,

CONSIDÉRANT que l’entrepreneur retenu pour la fourniture et l’implantation du système propose l’utilisation de sites répéteurs appartenant à la Ville de Saguenay et d’autres appartenant à des tiers,

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de finaliser et de signer des ententes de location avec les propriétaires de ses sites afin de fixer les modalités de location,

CONSIDÉRANT que lesdites ententes feront l’objet d’une vérification par le Services juridique de Ville de Saguenay,

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le directeur du Service Hydro-Jonquière à signer les ententes nécessaires à l’implantation du système de radiocommunication.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 5500320-24595.

Adoptée à l'unanimité.

3.48 9148-6969 QUÉBEC INC. (GESTION CME INC.) – VENTE DE TERRAIN;

VS-CE-2016-167

CONSIDÉRANT que «9148-6969 Québec inc.» (Gestion CME inc.), représentée par M. Carl Tremblay, désire se porter acquéreur du lot 5 211 569 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que Ville de Saguenay a confié à «Promotion Saguenay» la gestion de son parc industriel dans l’arrondissement de Chicoutimi;

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 1^{er} mars 2016

CONSIDÉRANT que le terrain vendu est soumis à la Loi sur les immeubles industriels municipaux, la trésorière a produit, conformément à la loi, un certificat indiquant le prix minimum par mètre carré pour lequel ce terrain doit être aliéné;

CONSIDÉRANT que le prix convenu respecte les dispositions de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, le tout tel que stipulé au certificat du trésorier (# 2) du parc industriel Henri-Girard;

CONSIDÉRANT que la compagnie «9148-6969 Québec inc.» (Gestion CME inc.), représentée par M. Carl Tremblay a signé une offre et promesse d'achat conformes aux discussions et négociations ayant eu lieu avec «Promotion Saguenay»;

CONSIDÉRANT que ladite compagnie accepte les clauses à inclure au contrat de vente intitulé «Charges et Conditions»;

CONSIDÉRANT que cette acquisition facilitera le développement de l'entreprise et que le contrat de vente contiendra des clauses garantissant que le terrain vendu sera utilisé aux fins du projet présenté;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte l'offre et promesse d'achat intervenues entre «Promotion Saguenay» et «9148-6969 Québec inc.» (Gestion CME inc.), représentée par M. Carl Tremblay, sise au 2017, rue des Arlequins, Chicoutimi, Qc, G7H 0H4, à l'égard d'un terrain connu comme le lot 5 211 569 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 532,3 m² au taux unitaire de 10\$/m², soit un montant de 75 323 \$ plus les taxes applicables.

QUE les frais des professionnels (notaire et arpenteur) soient à la charge du demandeur;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

**3.49 ENTENTE POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE STABILISATION
DE TALUS DANS LE SECTEUR À PROXIMITÉ DE LA RUE DU CANAL ET
DU CHEMIN DE LA PULPERIE;**

VS-CE-2016-168

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve les modifications à l'entente intervenue avec le ministère de la Sécurité publique pour le financement de travaux de stabilisation de talus dans le secteur à proximité de la rue du Canal et du chemin de la Pulperie, aux termes de la résolution VS-CE-2015-1437 ;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 1^{er} mars 2016

3.50 TERRAIN DE SOCCER INTÉRIEUR

VS-CE-2016-169

CONSIDÉRANT la volonté du milieu sportif de Saguenay, les demandes répétées des clubs de soccer et l’importance de soutenir et de promouvoir l’activité physique;

CONSIDÉRANT l’engouement pour le soccer et sa montée constante en popularité au fil des années dans la région, mais particulièrement sur le territoire de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu’actuellement, des équipes de Saguenay ont l’obligation de jouer leurs parties locales à Québec ou à Trois-Rivières, car Saguenay ne possède pas les infrastructures nécessaires pour leur permettre de tenir leurs rencontres dans la région;

CONSIDÉRANT que Saguenay désire conclure un bail de location d’heures de terrain de soccer intérieur pour une durée de plus de 10 ans pour la location de 4 500 heures par année;

CONSIDÉRANT que ce projet est l’option la moins onéreuse pour Saguenay concernant l’utilisation d’un dôme de soccer;

CONSIDÉRANT qu’avec ce projet, la Ville n’aura ni à emprunter pour financer la construction d’un tel édifice ni à assumer, à elle seule, les coûts d’entretien et de réparation inhérents à sa propriété;

CONSIDÉRANT notamment les dispositions des articles 29.3 et 573 de la Loi sur les cités et villes;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire l’autorisation de conclure une entente avec un promoteur privé, selon les paramètres ci-devant mentionnés, et ainsi engager le crédit de la municipalité en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

4. AIDE AUX ORGANISMES

QUE la Ville de Saguenay verse la somme suivante aux organismes ci-après mentionnés :

VS-CE-2016-170

Code administratif AO-2016	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	Justification	Notes
43	Association chasse et pêche de Chicoutimi-Saguenay inc. 531 Boulevard du Saguenay C.P. 1171 Chicoutimi (QC) G7H 1P5	20000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

Code administratif AO-2016	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	Justification	Notes
44	Chambre de Commerce du Saguenay 194 Rue Price Chicoutimi (QC) G7J 1H1	10000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
45	Chevaliers de Colomb de Laterrière Conseil no 10700 5673 Boulevard Talbot Laterrière (QC) G7N 1V7	4000\$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (Arbre du Partage).	
46	Club nautique du Fjord 731 Route de Tadoussac Canton Tremblay (QC) G7H 5A8	6000\$				X	Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
47	Club social de motocycliste knight riders Saguenay 65 rang Double St-Ambroise (QC) G7P 2B2	100\$			X		Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
48	Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, La 36 Rue Jacques-Cartier Chicoutimi (QC) G7H 1W2	20703\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (entente hockey scolaire versement 2/5).	
49	École secondaire Kénogami 1954 Rue des Étudiants Jonquière (QC) G7X 4B1	5000\$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
50	La Société canadienne de la Croix Rouge 78 Rue Jacques-Cartier Chicoutimi (QC) G7J 1G1	25000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
51	La Soupière de Jonquière 2551 Rue Saint-Dominique Jonquière (QC) G7X 6J6	30000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
52	La Soupière de l'Amitié d'Arvida / Kénogami C.P. 31026 PLACE DAVIS JONQUIÈREG7S 6C2	30000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
53	L'aide Humani-Terre 121 Rue Augé Chicoutimi (QC) G7G 4W2	800\$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
54	Les chevaliers de Colomb du conseil St-Honoré de Dubuc, numéro 7430711 GagnonSaint-Honoré (QC) G0V 1L0	800\$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
55	Les Farandoles de Chicoutimi 582 Rue Jacques-Cartier C.P. 8354 Chicoutimi (QC) G7H 5C2	5000\$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

Code administratif AO-2016	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	Justification	Notes
56	Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi inc. 267 1er étage Rue Racine Chicoutimi (QC) G7H 1S5	105000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
57	Résidence St-Paul - Chicoutimi 524 Rue Saint-Augustin Chicoutimi (QC) G7J 2J9	15000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (versement 1/3).	

• **Légende :**

- Code 1 : poste budgétaire 1320190-29700
- Code 2 : poste budgétaire 1100100-29700
- Code 3 : poste budgétaire 1970100-29700
- Code 4 : poste budgétaire 7000100-29700

Adoptée à l’unanimité.

REFUS

QUE la Ville de Saguenay, considérant le nombre important de sollicitations et les disponibilités financières limitées, exprime à regret qu’elle ne pourra pour cette année, répondre favorablement aux demandes qui suivent :

Résolution	Sujet
VS-CE-2016-171	Centre alternatif de déplacement urbain du Saguenay (CADUS) inc. 1733, boulevard Saint-Paul Chicoutimi (Québec) G7J 3Y3
VS-CE-2016-172	Commission scolaire des Rives-du-Saguenay 36, rue Jacques-Cartier Chicoutimi (Québec) G7H 1W2
VS-CE-2016-173	Loge m’Entraide 30, rue Racine, bureau 230 Chicoutimi (Québec) G7H 1P5

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 10h00.

MAIRE

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016

Comité exécutif du 11 février 2016

GREFFIÈRE

CD/mcd

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 1^{er} mars 2016